



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Cour des comptes

Genève, le 21 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports : Fondation HLM et Fondation du Vieux-Carouge

Madame, Monsieur,

A l'occasion de la parution de deux nouveaux rapports, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

mardi 28 juin 2011 à 14 heures
Salle des Charmettes, 1^{er} étage, (bâtiment de la salle de gymnastique des Charmettes), place des Charmettes 3, Carouge

Monsieur Stanislas Zuin, président, Madame Antoinette Stalder et Monsieur Stéphane Geiger, magistrats titulaires, interviendront durant cette séance et vous présenteront :

- un rapport relatif à la fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge (FHLM)
- un rapport relatif à la Fondation du Vieux-Carouge

La **Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés** (FHLM) a été créée au milieu des années 50 pour construire et exploiter un parc de logements à loyers modérés. Actuellement, le parc comprend quelques 1500 objets, dont plus d'un tiers est situé dans les « Tours de Carouge ». L'audit de la Cour a porté d'une part, sur le mode de gouvernance du conseil de fondation et du bureau de gestion, et, d'autre part, sur les principaux processus opérationnels, à savoir la gestion des demandes de logements, l'attribution des logements, l'attribution des travaux d'entretien et de rénovation, la fixation des loyers initiaux ou encore la gestion des immeubles subventionnés.

La **Fondation du Vieux-Carouge** a été créée en 1969 avec pour objectif de favoriser la rénovation des immeubles du secteur du Vieux-Carouge au moyen de subventions monétaires, celles-ci étant financées par une subvention annuelle de la commune de Carouge. Dès le début des années 70, elle a également hérité de cette dernière plusieurs immeubles de rendement qui comprennent des logements (au nombre de 70) et des arcades commerciales. L'audit de la Cour a porté sur le mode de gouvernance du conseil de fondation, sur l'adéquation des conditions d'octroi des subventions à la rénovation aux règles définies par la fondation du Vieux-Carouge, et sur l'exploitation des immeubles de rendement en analysant les processus relatifs à la gestion des demandes de logements, l'attribution des logements et la fixation des loyers initiaux.

Dans l'attente de vous voir nombreux à cette occasion, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas Zuin
Président

Contact pour toute information complémentaire:

Monsieur Stanislas Zuin, président de la Cour des comptes. Tél. 022 388 77 93, courriel:

stanislas.zuin@etat.ge.ch